

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la ville de New Richmond tenue en la salle 214 de l'hôtel de ville, le **lundi 24 février 2020** à compter de **18 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Éric Dubé, maire
Madame Geneviève Braconnier, conseillère
Monsieur François Bujold, conseiller
Monsieur René Leblanc, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Éric Dubé.

Sont également présents :

Madame Céline LeBlanc, greffière
Monsieur Stéphane Cyr, directeur général

Sont absents :

Monsieur Jean Cormier, conseiller
Monsieur Jean-Pierre Querry, conseiller
Monsieur Jacques Rivière, conseiller

ADMINISTRATION

52-02-20

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Geneviève Braconnier
APPUYÉ DE : Monsieur François Bujold
et unanimement résolu :

D'adopter l'ordre du jour tel que lu par le maire.

ADOPTÉE

53-02-20

RÈGLEMENT 1129-20 CONCERNANT LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ET DE LA COLLECTE SÉLECTIVE PORTE À PORTE ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT 873-10 - ADOPTION

Considérant que le Conseil prend en compte le règlement concernant la gestion des matières résiduelles, portant le numéro 1129-20;

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent l'avoir reçu dans le délai imparti par la Loi, l'avoir lu et renoncent conséquemment à sa lecture;

Considérant que le maire mentionne l'objet du règlement, sa portée ainsi que son application;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René Leblanc
APPUYÉ DE : Madame Geneviève Braconnier
et unanimement résolu :

D'adopter le règlement concernant la gestion des matières résiduelles et de la collecte sélective porte à porte et abrogeant le Règlement 873-10, lequel est identifié sous le numéro 1129-20.

ADOPTÉE

RÈGLEMENT 1128-20 AUTORISANT L'ACHAT D'UNE RÉTROCAVEUSE ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 206 143 \$, REMBOURSABLE EN 7 ANS

54-02-20

ADOPTION

Considérant que le Conseil prend en compte le règlement autorisant l'achat d'une rétrocaveuse, portant le numéro 1128-20;

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent l'avoir reçu dans le délai imparti par la Loi, l'avoir lu et renoncent conséquemment à sa lecture;

Considérant que le maire mentionne l'objet du règlement, sa portée ainsi que son application;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René Leblanc

APPUYÉ DE : Monsieur François Bujold

et unanimement résolu :

D'adopter le règlement autorisant l'achat d'une rétrocaveuse et décrétant un emprunt de 206 143 \$, remboursable en 7 ans, lequel est identifié sous le numéro 1128-20.

ADOPTÉE

55-02-20

DEMANDE DE FINANCEMENT TEMPORAIRE - AUTORISATION DE SIGNATURE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur François Bujold

APPUYÉ DE : Monsieur René Leblanc

et unanimement résolu :

D'autoriser le maire et le directeur général ou la trésorière adjointe à déposer une demande de financement temporaire à la Caisse Desjardins de la Baie des Chaleurs, et ce, dans le cadre du Règlement 1128-20 autorisant l'achat d'une rétrocaveuse et décrétant un emprunt de 206 1423 \$, remboursable en 7 ans.

ADOPTÉE

56-02-20

OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE NEW RICHMOND - DEMANDE DE RÉVISION BUDGÉTAIRE 2019

Considérant la demande de révision budgétaire 2019 déposée par la Société d'habitation du Québec concernant l'Office municipal d'habitation de New Richmond;

Considérant que cette révision concerne les frais de regroupement du nouvel Office d'habitation de la Baie des Chaleurs, regroupant les offices municipaux d'habitation de Paspébiac, Bonaventure, Nouvelle New Richmond ainsi que les Habitations New Richmond;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Geneviève Braconnier

APPUYÉ DE : Monsieur François Bujold

et unanimement résolu :

D'accepter la demande de révision telle que déposée par la Société d'habitation du Québec à l'effet d'augmenter le déficit d'exploitation 2019 approuvé pour l'Office municipal d'habitation de New Richmond qui passera de 46 880 \$ à 73 275 \$, soit une augmentation totale de 26 395,20 \$.

Il est également entendu que cette augmentation sera répartie au prorata des offices municipaux faisant partie du nouveau regroupement de l'Office d'Habitation Baie des Chaleurs. Tel que spécifié dans leur correspondance du 19 février 2020, la contribution pour l'Office municipal de New Richmond sera de 2 060,89 \$ pour les programmes de supplément au loyer (PSL) des immeubles du Boisé et de la Corporation CAPA et de 7 847,22 \$ pour les habitations loyers modiques (HLM) réguliers du secteur New Richmond, soit un total de 9 908,11 \$.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS (AFFAIRES DU PUBLIC)

Aucune question n'est soumise.

CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée, il est 18 h 50.

Président

Secrétaire

Éric Dubé, maire

Céline LeBlanc, greffière